

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Fronsac, se sont réunis dans la salle du conseil, à huit clos, sur convocation adressée le 17/11/2020, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du code des communes.

Présents : Mesdames Nathalie ARAUJO, Ludivine CAZENAVE, Zita DUBOIS, Pascale COLLART DUTILLEUL, Sylvie PAPON et Elodie TEILLET. Messieurs Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Alexis DURAND, Thierry FAYE, Alain JOUBERT, Stéphane PATEAU et Didier THIBAudeau.

Absent excusé : Monsieur Mathieu BOUSSOUGANT (pouvoir à Monsieur Didier THIBAudeau)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FAYE.

La séance est ouverte à 19 H 07 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU.

Le compte rendu de la séance du 22 octobre 2020 ne faisant pas l'objet de remarques ou modifications, est donc adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Monsieur le maire indique que le PCS a été mis à jour en fonction des éléments définis en réunion du 22 octobre dernier et précise qu'un exemplaire papier est disponible. Il invite les membres du conseil à relire la page 9 qui récapitule les affectations de chaque conseiller dans l'organigramme d'intervention (relations publiques, chef des opérations, responsables des lieux publics, responsable logistique ...), elle est validée.

### **Madame Ludivine CAZENAVE intègre la réunion à 19 h 12.**

Madame CAZENAVE qui vient d'intégrer la séance, demande à recevoir une version papier qui permettra de renseigner les coordonnées téléphoniques nécessaires à chaque conseiller en fonction de leur attribution. Monsieur DUBOUREAU indique qu'un exemplaire papier sera remis à chaque conseiller.

### **2. Point sur la trésorerie et décision modificative**

Monsieur le maire réalise un état des lieux de la comptabilité de la commune en cette fin d'année budgétaire, et présente, chapitre par chapitre, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il précise que tous les chapitres sont positifs à ce jour, mais qu'il faut anticiper le versement des indemnités des élus du mois de décembre pour lesquelles le solde à l'article 6531 est insuffisant. Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative budgétaire visant à abonder l'article 6531 de 1 000 € pris sur les 10 000 € prévus au BP au chapitre 022 (dépenses imprévues).

La délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents (14 voix) et représenté (1 voix) soit 15 voix au total.

Concernant les recettes d'investissement, Monsieur DUBOUREAU précise que nous n'avons pas perçu de subvention du département comme prévu pour les travaux de réfection de voirie réalisés par la société BOUIJAUD (chemin des joncs et une portion VC n° 1 (lieu-dit le Sable). La compétence voirie ayant été intégralement transférée à la Communauté de Communes, tous les travaux devraient être réalisés par l'entreprise COLAS. Monsieur PATEAU précise que plusieurs communes du canton font appel à d'autres sociétés de TP pour ce type de travaux (hors enveloppe CDC) sans passer par la CDC.

### **3. Prévisions travaux 2021**

Monsieur de COURNUAUD demande une réunion de la commission voirie. Il évoque à nouveau sa suggestion de prévoir une réfection de la voirie dans la cote de « Lariveau » et une portion depuis le château mazeris jusqu'à la route de Villegouge. Madame COLLART DUTILLEUL évoque la nécessité de planifier une réunion de la commission voirie avant le prochain conseil municipal.

En ce qui concerne l'église, Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs devis concernant l'étude de sol préconisée par l'Architecte des Bâtiments de France, et qu'il opterait personnellement pour le prestataire dont le devis est le moins cher. Cette décision sera votée lors du premier conseil municipal de 2021.

Il ajoute la nécessité de préparer le dossier de demande de subvention de la DSIL courant janvier 2021 d'autant plus que des subventions supplémentaires devraient être allouées l'an prochain suite à la crise sanitaire, d'où la nécessité de saisir cette opportunité par rapport à l'église.

Monsieur DUBOUREAU précise qu'il devrait prendre part au suivi des travaux d'aménagement de la voirie réalisés par l'entreprise COLAS afin de faciliter l'accès PMR au futur ponton de pêche à la Maison de Pays.

Monsieur FAYE évoque le projet de baliser deux chemins de randonnées avec l'association ZYGOLIBRI (l'estimation du coût sera effectuée par Madame COLLART DUTILLEUL et lui-même).

Monsieur le maire suggère de prévoir des travaux d'aménagement dans l'ancien atelier municipal (au dessus de l'église) de 47 m<sup>2</sup>. Ce projet sera étudié avec Didier THIBAudeau dans l'optique de faire un « foyer communal » et un lieu pour les randonneurs sachant que le coût devrait s'élever aux environs de 30 / 35 000 €.

#### **4. Taxe d'aménagement 2021**

Monsieur DUBOUREAU revient une dernière fois sur le fait d'instaurer ou non une taxe d'aménagement, en précisant qu'une décision doit être prise avant le 30/11/2020 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il précise que lors de la venue de Monsieur GALAND, celui-ci lui a évoqué le fait que toutes les autres communes de la CDC avaient instauré une taxe d'aménagement.

Monsieur PATEAU attire l'attention sur le fait que les autres communes n'ont pas forcément un taux d'imposition sur le foncier bâti aussi élevé que le nôtre.

Une discussion s'engage sur le pour et le contre d'une telle taxe. Un nouveau vote à bulletin secret est effectué afin de prendre une décision. A l'issue du dépouillement, et compte tenu du nombre de vote POUR (5 voix) et CONTRE (10 voix), l'instauration d'une taxe d'aménagement est donc rejetée.

#### **5. Projet point relais colis**

Monsieur le Maire revient également sur le projet de mettre en place un point relais colis à l'agence postale communale afin de développer les services sur la commune. Madame CAZENAVE ajoute que le sujet a été évoqué avec Madame SAHUT qui accepte cette nouvelle mission. Madame COLLART DUTILLEUL évoque la nécessité si le service se développe, d'aménagement d'un parking pour le stationnement des véhicules.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à ce projet.

#### **6. Déchets verts et élagage des haies**

Monsieur FAYE prend la parole et évoque, malgré l'interdiction de réaliser des feux pour les particuliers, la présence de nombreux feux ces derniers temps sur la commune, sachant que la loi autorise uniquement les viticulteurs à réaliser ce type de combustion pour les ceps de vigne moyennant d'en faire la demande au moins 10 jours à l'avance. Monsieur le Maire ne peut pas faire le gendarme en permanence.

Monsieur FAYE évoque ensuite le problème de l'élagage le long des routes. Un consensus se dégage : tous les propriétaires doivent élaguer leurs haies et arbres afin qu'ils ne dépassent pas sur le bas-côté de la route et ne gênent ni la visibilité ni le passage des fils électriques. Un rappel sera mentionné sur le Petit Journal en cours de préparation.

Il suggère de mettre à la disposition des administrés le broyeur de la commune, proposition non retenue par le conseil municipal, compte tenu de la notion de responsabilité. Monsieur PATEAU indique que cette proposition de broyage pourrait s'organiser au niveau de la CDC.

## **7. Le Petit Journal de Saint-Michel**

Le troisième numéro en cours de préparation qui a été transmis par mail aux conseillers n'appelle aucune remarque particulière.

Monsieur de COURNUAUD avait suggéré de mettre une photo des agents de la commune et Madame COLLART DUTILLEUR propose de venir prendre des photos des agents le lendemain.

Monsieur PATEAU suggère de mettre des copeaux sur le massif à l'angle de la cour de l'école. Monsieur RIEUBLANC ira récupérer le lendemain, des copeaux chez Mr PATEAU et une nouvelle photo sera prise pour insertion dans le Petit Journal.

Monsieur de COURNUAUD suggère de mettre dans un prochain numéro, un article sur les différents stades de la culture de la vigne.

## **8. Questions diverses**

- Stéphane PATEAU indique qu'il procédera le 1<sup>er</sup> décembre à l'épandage du tas de résidus de rabotage de la route, en même temps que l'installation des plantes sur la VC n° 3.
- Didier THIBAUDEAU demande où en est le dossier de la lampe au lieu-dit « Belloy » et Monsieur le Maire lui indique que la commande a été passée au SDEEG et qu'il va les relancer.
- Nathalie ARAUJO remercie pour l'entretien du Chemin rural n° 16 (proche de son habitation). Elle demande quand le miroir au lieu-dit « Naudin » sera installé, et Monsieur le maire lui indique que la mise en place est prévue par ALINEA le vendredi 04 décembre prochain.
- Sylvie PAPON suggère avec trois autres conseillers faisant partie du comité des fêtes d'offrir un panier garni aux personnes âgées. Elle a réalisé une étude avec un panier pour 1 ou 2 personnes qui pourrait être remis aux administrés de plus de 65 ans, à la place du repas des aînés. Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'une bonne idée et que le sujet sera de nouveau évoqué après le 20 janvier 2021 si le repas des aînés ne peut avoir lieu en raison du COVID-19.
- Si nous sommes amenés à distribuer des paniers, Patrick de COURNUAUD précise qu'il faut garder l'idée et on décidera alors de l'âge plancher (65 ou 70 ans).
- Sylvie PAPON demande s'il est nécessaire de prévoir une carte bancaire au niveau du Comité des fêtes. Il est décidé de faire cette démarche auprès du Crédit Agricole.

- Thierry FAYE suggère éventuellement d'offrir des chocolats aux habitants si l'apéritif dinatoire pour les vœux 2021 ne peut avoir lieu pour les mêmes raisons. Madame DUBOIS suggère de favoriser le lien social. Cela sera rediscuté le 20 janvier 2021.
- Alexis DURAND indique que le ressenti des habitants de Rambaud concernant les dos d'ânes est très bon et que les automobilistes ralentissent bien.
- Zita DUBOIS s'excuse pour ses problèmes de mail.
- Pascale COLLART DUTILLEUL est contente de tout ce qui se fait sur la commune. Elle présente le flyer réalisé dans le cadre d'une opération visant à récupérer des jouets afin de les offrir au resto du cœur et à l'association Saint-vincent-de-Paul. Cette opération est réalisée par l'association ZYGOLIBRI, les flyers ont été imprimés par le Crédit Agricole, il faudra y penser lors de nos manifestations avec le comité des fêtes dont la banque est aussi le Crédit Agricole.
- Monsieur le maire suggère de nommer un référent par lieu-dit. Thierry FAYE précise que l'on pourrait s'appuyer sur le découpage communal réalisé pour le Plan Communal de Sauvegarde.
- Thierry FAYE indique que les déchets hors compost de l'école seront récupérés par l'association de chasse. Il ajoute que deux composteurs seront fournis par le SMICVAL, le premier sera installé à l'école (avec un projet éducatif pour les CP/CE2), le second sur terrain au-dessus du presbytère. Il évoque ensuite le fait qu'un menu sera réalisé par les élèves de chaque école.

Patrick de COURNUAUD indique qu'il travaille avec Thierry FAYE et Valérie GAUCHER sur la remise à jour du plan d'occupation du cimetière et sur la mise en place d'un outil de gestion.

Madame DUBOIS quitte la séance à 21 h 05.

Monsieur de LA RIVIERE suggère de profiter de la mise en place des guirlandes de Noël pour rétablir l'éclairage du clocher sachant que la guirlande est branchée sur une prise extérieure.

Alain JOUBERT précise que l'installation du sapin est décalée au 02/12 à 8 H 30.

Un test de la sirène sera effectué ce même jour à midi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 15.